

Bienvenue dans l'académie de Nantes



Guide d'accueil

2023

2024

NOUS SOMMES AUX CÔTÉS DE CEUX QUI FONT GRANDIR LES AUTRES.

-10%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO



ASSURÉMENT HUMAIN

Karine,
enseignante.

*Offre réservée aux agents du service public, personnels de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF.

Pour tout renseignement, contactez votre conseillère GMF sur l'Académie de Nantes :

Mme Ketty MOLIÈRE au **06 31 41 81 51** ou ketty.molieres@gmf.fr

Ou renseignez-vous au **0970 809 809** (numéro non surtaxé) ou sur gmf.fr



Que vous soyez lauréat d'un concours de recrutement et stagiaire, titulaire d'une autre académie ou encore nouveau contractuel, je vous souhaite la bienvenue dans l'académie de Nantes et la région académique Pays de la Loire.

Notre académie compte environ 899 000 élèves et étudiants. Elle bénéficie d'un dynamisme démographique et économique, mais aussi de très bons résultats aux examens et aux évaluations nationales ou internationales. C'est le résultat de l'investissement constant de chaque acteur du système éducatif pour la réussite et l'insertion professionnelle des jeunes.

Cet investissement se devait d'être reconnu et valorisé : le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse a ainsi pu engager dès cette rentrée l'augmentation des rémunérations de chacun, du stagiaire au personnel en fin de carrière. Il sera en outre proposé à celles et ceux qui seront volontaires d'assumer des missions rémunérées, existantes ou nouvelles, dans les écoles et les établissements. L'amélioration de la rémunération de ceux qui s'engageront dans ces missions supplémentaires et la meilleure qualité du service public de l'éducation iront ainsi de pair.

Vous aurez également toute latitude pour contribuer à l'élaboration de projets collectifs propres à votre école, votre collège, votre lycée, projets pour le financement desquels un fonds d'innovation pédagogique substantiel est réservé dans le cadre du Conseil National de la Refondation Éducation («notre école, faisons-la ensemble»).

Ensemble, nous permettrons à tous les élèves de mieux maîtriser les fondamentaux, en mathématiques et en français, de la maternelle au baccalauréat, car c'est la clef d'entrée dans les autres apprentissages. Nous aurons une vigilance particulière à l'égard des phénomènes de harcèlement et de cyber-harcèlement dont les méfaits conduisent parfois à des drames et toujours au mal-être des enfants. Nous veillerons aussi à aider les jeunes à construire un projet d'orientation ambitieux et à ne pas décrocher des études.

Nous mettrons en œuvre le nouveau projet académique 2023-2027, élaboré par un grand nombre d'acteurs qui ont conjugué ces priorités nationales et les spécificités de notre académie pour définir quatre orientations majeures :

- Réussir ensemble
- Améliorer l'égalité des chances
- Faire du bien-être de tous un objectif partagé
- Innover et s'engager pour répondre aux défis du XXI^e siècle

Je vous souhaite beaucoup de bonheur personnel et professionnel dans notre belle académie.

Katia BÉGUIN

Rectrice de la région académique Pays de la Loire
 Rectrice de l'académie de Nantes
 Chancelière des universités

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

« COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ! »

Mark, Marie-Élisabeth, Pierrick, Tivriélie, agents de la Fonction publique



PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 11 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation
Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 045 - Crédit de banque - Coopération : Insigne 2024 - Marie-Élisabeth, Pierrick, Tivriélie, agents de la Fonction publique - Siren n° 849 934 740 -
Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

Votre région académique	p 5
• Données générales	p 5
• La région académique Pays de la Loire	p 6
• Quelques chiffres clés	p 7
La gouvernance de l'académie	p 9
• La Rectrice d'académie	p 9
• Le Secrétaire général d'académie	p 9
• Les Inspecteurs d'Académie - Directeurs Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN)	p 9
L'organigramme et les adresses utiles	p 10
Valeurs de la République et égalité des chances	p 10
• Le carré régalien	p 12
• Les valeurs de la République	p 13
• Les dispositifs en faveur de l'égalité des chances	p 14
• L'école inclusive	p 16
• La lutte contre le harcèlement entre élèves	p 16
Votre département	p 18
• Loire-Atlantique	p 18
• Maine-et-Loire	p 20
• Mayenne	p 22
• Sarthe	p 24
• Vendée	p 26
Projet académique 2023 - 2027	p 28
Votre école ou votre établissement dans son territoire	p 30
• Les circonscriptions du 1 ^{er} degré	p 30
• Les bassins de formation	p 30
• Les CLEE	p 31
• Les Lycées des Métiers et les Campus des métiers et des qualifications	p 32
• Votre inspecteur référent	p 32
• Vos contacts pour enrichir votre enseignement	p 33

Votre vie professionnelle et votre carrière	p 34
• Revaloriser le métier d'enseignant	p 34
• Vos droits et obligations	p 34
• La gestion de votre carrière	p 35
• Le mentorat au bénéfice des jeunes enseignants	p 36
• La GRH de proximité	p 36
• Le service social en faveur des personnels	p 37
• Vos droits à la formation	p 38
• Le mentorat	p 39
• Les mobilités	p 40
• La Mission Académique de l'Encadrement	p 40
• Les instances de dialogue social	p 41
• Vos services et ressources numériques	p 42
• L'utilisation responsable du numérique	p 44
• Votre traitement, vos prestations et remboursements de frais	p 46
• Votre protection sociale	p 47
• L'action sociale dans l'académie	p 48
• Vous avez besoin d'aide	p 49
• Vous cherchez des informations sur votre retraite	p 50
• Santé, prévention et sécurité	p 51
- L'accompagnement des personnels en situation de handicap	
- Le plan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la lutte contre les discriminations	
- La santé et la sécurité au travail	
- Qualité de vie au travail	

Calendrier des temps forts 2022-2023	p 54
---	-------------

Glossaire	p 55
------------------	-------------

Données générales



LE TERRITOIRE

32 082 km² de territoire

5 départements : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée

3 800 000 habitants (Source : Bilan démographique INSEE - mars 2023)



LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS

2 732 écoles (1 885 publiques, 847 privées)

416 collèges (252 publics, 164 privés)

139 lycées d'enseignement général, technologique et polyvalents (72 publics, 67 privés)

53 lycées professionnels et Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) (35 publics, 18 privés)

226 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) dont 4 GRETA-CFA

La région académique Pays de la Loire

Créée en application du cadre régional fixé par la loi du 16 janvier 2015 mettant en place les régions académiques, la région académique Pays de la Loire épouse les contours de la région des Pays de la Loire. Mono-académique, elle comprend uniquement l'académie de Nantes.

Cinq départements composent la région où vivent 3 800 000 ligériennes et ligériens : la Loire-Atlantique (44), le Maine-et-Loire (49), la Mayenne (53), la Sarthe (72) et la Vendée (85). La croissance démographique dans la région est soutenue depuis 20 ans (+ 0,8% en moyenne par an) et plus élevée qu'en France Métropolitaine (+ 0,5%). Depuis plusieurs années, la région des Pays de la Loire se situe au troisième rang pour son dynamisme démographique. Le système éducatif y tient une place très importante puisque 899 000 jeunes (25% de la population) sont élèves, apprentis ou étudiants.

Les Pays de la Loire se caractérisent par un tissu économique riche et disposent d'un savoir-faire reconnu dans de nombreux domaines : mécanique et matériaux, électronique, informatique, aéronautique, génie naval et plaisance. L'agriculture et l'agroalimentaire constituent le premier secteur économique du territoire. Le tourisme arrive en deuxième position, participant activement à l'économie de la région en matière de revenu et d'emploi, en particulier sur sa façade maritime.

L'académie de Nantes se caractérise par une offre de formation particulièrement diversifiée, une part de l'enseignement professionnel supérieure à la moyenne nationale, une place de l'enseignement privé sous contrat importante (51% des élèves en Vendée, 43% en Maine-et-Loire, 37% en Mayenne, 36% en Loire-Atlantique et 20% en Sarthe), un taux de jeunes (âgés de 20 à 24 ans) sans diplôme relativement faible (9%). Les taux de réussite aux trois baccalauréats sont supérieurs aux moyennes nationales. Les résultats pour la session 2022 : 95,95% au baccalauréat général, 91,43% au baccalauréat technologique et 89,35% au baccalauréat professionnel.



Quelques chiffres clés
(Rentrée 2022)



LES ÉLÈVES

899 000

élèves, apprentis et étudiants, soit 24 % de la population de la région des Pays de la Loire



LE BUDGET

3,854

milliards d'euros de budget (enseignement scolaire)



LES PERSONNELS

70 700

personnels (public + privé + enseignement supérieur + Jeunesse et Sports)





La Rectrice de la région académique Pays de la Loire, Rectrice de l'Académie de Nantes, Chancelière des Universités

L'académie est placée sous l'autorité de la Rectrice nommée par décret du Président de la République en conseil des ministres. Représentante du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, elle met en application la politique éducative définie au niveau national en l'inscrivant dans le contexte régional et dans le cadre académique. La Rectrice dirige la région académique Pays de la Loire, constituée uniquement de l'académie de Nantes. Elle est l'interlocutrice des autorités régionales (Préfet de région, Présidente du conseil régional).

La Rectrice est en outre chancelière des universités. Elle assure la coordination des enseignements supérieurs avec les autres degrés d'enseignement. Elle assure un contrôle a posteriori sur les établissements et peut faire appel des décisions prises.

La Rectrice est également secondée dans sa tâche par le directeur de cabinet, le directeur de la pédagogie, les conseillers techniques, les délégués académiques, les corps d'inspection et l'administration rectorale.

Le Secrétaire Général de la région académique, Secrétaire Général de l'Académie

Le Secrétaire général de l'académie est chargé, sous l'autorité de la Rectrice, de l'administration de l'académie et participe à la mise en œuvre de sa politique éducative. Il assure la coordination de l'ensemble des services administratifs du rectorat et contribue au dialogue social académique. Le Secrétaire général supplée la Rectrice en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci.

Le Secrétaire général est assisté de trois Secrétaires généraux adjoints. Ils sont chargés de missions particulières se rapportant à l'administration de l'académie : le directeur des ressources humaines, la directrice de la prospective et des moyens et la directrice de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur.

Les Inspecteurs d'Académie - Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale

Les Inspectrices et Inspecteurs d'Académie - Directrices et Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) participent à l'équipe de direction de l'académie et représentent la Rectrice dans leur département. Sous l'autorité de cette dernière, ils sont chargés d'animer et de mettre en œuvre la politique éducative et la stratégie académique dans le 1^{er} et le 2nd degrés sur leur territoire.

Rectrice de la région académique
Pays de la Loire
Rectrice de l'académie de Nantes
Chancelière des Universités

Secrétaire général de région académique
Secrétaire général d'académie



Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Pôle jeunesse, engagement, éducation populaire
-
Pôle sport et activités physiques
-
Pôle certifications, formations professions
-
Mission vie associative

Délégation régionale à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC)

Formation initiale (DAFPIC FI)
-
Formation continue (DAFPIC FC)
-
Relations éducation-économie (REE)
-
Campus des métiers et des qualifications (CMQ)
-
Mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage (MCPA)
-
Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)
-
Centre académique de formation continue (CAFOC)

Secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines (DRH)

Secrétaire générale adjointe
Directrice de la prospective et des moyens (DPM)

**Délégation à l'action éducative et à la pédagogie (DAEP)
Direction de la pédagogie**

Cellule vie scolaire (CVS)
-
Action culturelle (DAAC)
-
Relations internationales (DAREIC)
-
Innovations pédagogiques (CARDIE)
-
Scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV)
-
Délégation régionale académique au numérique éducatif (DRANE)
-
Pôle santé social handicap (PSSH)
-
Centre de Liaison de l'enseignement et des médias d'Information (CLEMI)

Délégation régionale académique de l'information et de l'orientation (DRAIO)

Délégation académique à la persévérance scolaire et à l'insertion (DAPSI)

Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI)

Division des personnels enseignants des établissements publics (DIPE)
-
Division de l'enseignement privé (DEP)
-
Division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DIPATE)
-
Service de l'accompagnement éducatif (SAE)
-
École académique de la formation continue (EAFC)
-
Division académique des pensions et des prestations (DAPP)
-
Cellule ressources humaines
-
Service de médecine du personnel
-
Service social des personnels

Direction de la prospective et des moyens (DPM)

Moyens des 1^{er} et 2nd degrés publics
-
Moyens des 1^{er} et 2nd degrés privés
-
Moyens des ATSS, Vie scolaire, AED, AESH
-
Pilotage de la masse salariale, des emplois et de la coordination de la paye
-
Pôle qualité
-
Division du budget et des finances (DBF)
-
Service de l'évaluation, de la prospective et de la performance (SEPP)

Pôle santé et sécurité au travail

Cabinet
de la Rectrice
•
Pôle Communication

Collège des IA-IPR

Correspondants territoriaux
de l'Inspection Générale

Collège des IEN EG-ET-IO

Médiateurs académiques

Collège des IEN 1^{er} degré

Secrétaire générale adjointe
Directrice
de l'organisation générale
et de l'enseignement supérieur
(DOGES)

Division de l'enseignement supérieur
(DESUP)
•
Service des constructions
universitaires (SCUS)
•
Direction des systèmes
d'information (DSI)
•
Division du fonctionnement du
rectorat et des affaires générales
(DIFAG)
•
Service immobilier des bâtiments
administratifs académiques (SIBAA)

Direction des examens et concours
(DEC)

Service des affaires juridiques
(SAJ)



ACADÉMIE DE NANTES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de Nantes
www.ac-nantes.fr
Mél: contact@ac-nantes.fr

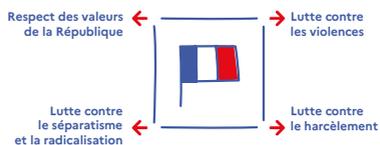
Site de la Houssinière
4 chemin de la Houssinière - Nantes - T 02 40 37 37 37

Site Margueritte
8 rue du Général Margueritte - Nantes - T 02 51 86 30 30

Site de la Jonelière
Chemin de l'Herbergement - Nantes - T 02 40 37 37 37

Service Académique d'Information et d'Orientation
32 rue du Fresche Blanc - Nantes - T 02 40 14 64 90

Le carré régalien



Depuis la rentrée 2021, chaque académie est dotée d'un carré régalien pour identifier et coordonner son action dans quatre domaines : protection et promotion des valeurs de la République, lutte contre la radicalisation et les communautarismes, lutte contre les violences scolaires et lutte contre le harcèlement.

4 objectifs :

- Permettre à chaque professeur ou membre de la communauté éducative **d'être informé** des dispositifs de protection en place afin de savoir vers qui se tourner s'il est confronté à l'une des quatre situations ;
- Donner à l'institution la possibilité d'apporter **une réponse rapide** à toute amorce de conflit grâce à un suivi plus fin des faits dans les écoles et les établissements ;
- Assurer systématiquement la **protection fonctionnelle** en cas d'agression d'un personnel ;
- Permettre à l'institution d'**accompagner les dépôts de plainte**.

Dans l'académie de Nantes, une cellule académique a été mise en place, coordonnée par le directeur de la pédagogie (ce.daep@ac-nantes.fr)

4 OBJECTIFS

1 Respect des valeurs de la République

Le dispositif académique est coordonné par un référent valeurs de la République et laïcité, le conseiller technique établissements et vie scolaire (CT-EVS) en charge de la mobilisation de l'équipe académique valeurs de la République ainsi que du déploiement du Plan National de Formation au bénéfice de l'ensemble des personnels.

eavr@ac-nantes.fr

2

Prévention des violences

Le dispositif académique est supervisé par le directeur de cabinet du recteur et composé du conseiller sécurité de la Rectrice d'académie, du coordonnateur des agents de l'équipe mobile académique de sécurité (AEMS), du CT-EVS et des agents de prévention des violences scolaires constituées et placées sous l'autorité des IA-DASEN.

PVS@ac-nantes.fr

3

Prévention de la radicalisation

Le dispositif académique est coordonné par un conseiller technique établissements et vie scolaire (CT-EVS) et s'appuie par ailleurs sur 5 référents départementaux conseillers des IA-DASEN.

PVS@ac-nantes.fr

Prévention du communautarisme

Le dispositif académique concernant le contrôle de l'instruction en famille et le contrôle des établissements scolaires hors contrat est coordonné par la doyenne des IA-IPR et le référent académique instruction en famille et établissements hors contrat.

ce.ipr@ac-nantes.fr

4

Lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement

Le dispositif académique est coordonné par le conseiller technique établissements et vie scolaire (CT-EVS), la doyenne des IEN 1^{er} degré et une chargée de mission. Les référents coordonnent le groupe de pilotage du programme pHARe et répondent aux sollicitations de la mission ministérielle de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire (DGESCO).

ce.harcelement@ac-nantes.fr

Les valeurs de la République

La transmission des valeurs de la République aux élèves est une mission essentielle du service public d'Éducation et de ses personnels. L'École se mobilise aux côtés de ses partenaires pour les valeurs de la République. Les faire vivre engage la responsabilité de tous les membres de la communauté éducative. Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination sont au centre de cette mobilisation. De l'école au lycée, le parcours citoyen s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent conscience de leurs droits, de leurs devoirs, de leurs responsabilités.

L'Académie accompagne chacun de ses personnels dans la mise en œuvre de sa mission. Le plan national de formation Valeurs de la République et Laïcité permet à chacune et chacun de consolider ses connaissances et ses compétences.

L'équipe académique valeurs de la République est pilotée par son coordonnateur (le conseiller technique établissements et vie scolaire). Cette équipe pluridisciplinaire apporte un soutien concret aux écoles et établissements, notamment en situation de crise : elle peut se déplacer rapidement sur site pour soutenir les personnels et proposer des réponses pédagogiques, réglementaires, disciplinaires en fonction des situations rencontrées.

Elle dispose d'une adresse électronique permettant aux directeurs d'école, aux inspecteurs de l'éducation nationale et aux chefs d'établissement de les saisir directement : eavr@ac-nantes.fr Elle peut solliciter la cellule ministérielle de veille et d'alerte, l'équipe nationale Valeurs de la République ou le Conseil des Sages de la laïcité en cas de fait grave.



Les dispositifs en faveur de l'égalité des chances

L'égalité des chances est un axe fort des politiques éducatives nationales. Les dispositifs et actions mis en place ont pour objectif de donner à chaque élève les mêmes chances, quelles que soient ses origines sociales ou territoriales, notamment en termes d'acquisition de connaissances et de compétences mais aussi de réussite aux examens.

Pour en savoir plus : www.ac-nantes.fr rubrique politique éducative - la réussite de tous les élèves

Les REP et REP + (Réseaux d'Éducation Prioritaire)

La politique d'éducation prioritaire se fonde sur des réseaux, généralement composés d'un collège et des écoles du secteur :

- les REP regroupent les collèges et les écoles rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire ;
- les REP+ concernent les quartiers ou secteurs isolés qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés du territoire.

Les enseignants y disposent de conditions particulières d'exercice pour développer des pratiques pédagogiques et éducatives cohérentes, bienveillantes et exigeantes, adaptées aux besoins des élèves et inscrites dans la durée. L'éducation prioritaire dans l'académie de Nantes regroupe 30 collèges et 156 écoles (maternelles et élémentaires).

Loire-Atlantique : 11 collèges (dont 5 en REP +) et 69 écoles (dont 36 en REP +) ;

Maine-et-Loire : 7 collèges (dont 2 en REP +) et 32 écoles (dont 7 en REP +) ;

Mayenne : 1 collège en REP+ et 4 écoles en REP + ;

Sarthe : 7 collèges (dont 3 en REP +) et 36 écoles (dont 19 en REP +) ;

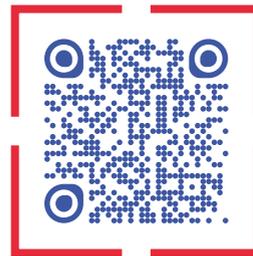
Vendée : 4 collèges en REP et 15 écoles en REP.

Les Contrats locaux d'accompagnement (CLA)

Expérimentés par l'académie de Nantes depuis la rentrée 2021 et pour une durée de trois ans, les contrats locaux d'accompagnement s'inscrivent dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales à l'école. Destinés à introduire plus de progressivité dans l'allocation des moyens à partir d'une prise en compte renforcée des besoins, ils concernent des écoles et des établissements qui peuvent être socialement proches de l'éducation prioritaire, ou situés dans des territoires confrontés à des chocs conjoncturels, ou bien ayant des besoins d'accompagnement particuliers identifiés. Vingt-et-une écoles, douze collèges et cinq lycées professionnels sont concernés.

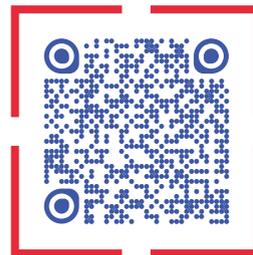
Les Lycées de la Nouvelle Chance (LNC)

Les Lycées de la nouvelle chance sont des éléments de réponse au décrochage scolaire et au droit au retour en formation. Ils permettent aux jeunes de moins de 25 ans sortis du système depuis plus de 6 mois de préparer à nouveau un baccalauréat. Ces lycées s'appuient sur la personnalisation de l'accompagnement et le tutorat. Cinq établissements sont ouverts dans l'académie de Nantes (Nantes, Angers, Laval, Le Mans, La Roche-sur-Yon).



Les Internats d'excellence

Les internats d'excellence sont un des outils majeurs pour lutter contre les déterminismes sociaux et donner accès à l'excellence scolaire. Ils proposent un projet éducatif et pédagogique construit en collaboration avec les collectivités territoriales et les partenaires de l'éducation nationale. Le label "Internat d'excellence" constitue une reconnaissance institutionnelle du travail accompli par les équipes des collèges et lycées. L'académie de Nantes compte neuf internats d'excellence (cinq collèges et quatre lycées), répartis dans les cinq départements.



L'école inclusive



L'école inclusive s'engage à offrir à chaque élève, quels que soient ses différences et ses besoins spécifiques, un environnement éducatif qui favorise sa réussite. Sa pleine effectivité est une de nos priorités. Elle s'exprime à travers le renforcement de l'accessibilité pédagogique et de l'accompagnement notamment des élèves reconnus institutionnellement handicapés. C'est ainsi que certains ont besoin de bénéficier d'un accompagnement renforcé, par exemple par l'intervention d'un enseignant spécialisé, comme c'est le cas à travers les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Dans ce contexte, les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) jouent un rôle central. Ils permettent de mobiliser les ressources adaptées et d'ajuster les accompagnements humains en fonction des besoins de chaque élève en situation de handicap disposant de la notification idoine, tout en favorisant leur participation au sein des classes ordinaires.

Enfin, l'école inclusive encourage la coopération avec les différents acteurs de l'éducation, tels que les familles, les professionnels du médico-social ou de Santé, avec comme ambition partagée de construire ensemble des parcours éducatifs inclusifs et sécurisés.

La lutte contre le harcèlement entre élèves

L'académie de Nantes a à cœur de ne laisser personne au bord du chemin. Le plan de prévention académique inscrit la lutte contre le harcèlement dans l'amélioration systémique du climat scolaire et dans la lutte contre toutes les formes de violence.

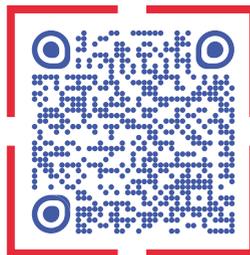
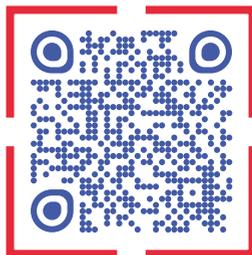
pHARe

Le Rectorat s'est doté d'une ligne téléphonique dédiée (02 40 37 33 33) qui complète les numéros verts nationaux (30 20 et 30 18) mis en place par le ministère.

Les référents départementaux, personnes ressources, conseillent les personnels et les familles et aident à la résolution des situations.

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'École "pHARe" met à disposition des collèges et des circonscriptions une plateforme numérique réunissant des outils de sensibilisation et de prise en charge pour prévenir le harcèlement.

Les collèges et les circonscriptions ont constitué des "équipes ressources" de cinq professionnels formés à cet effet. Ils contribuent à la mise en œuvre des protocoles de prise en charge et à la prévention dans le cadre d'actions locales et nationales telles que la journée "Non au harcèlement", le Safer internet day et le concours NAH (Non au Harcèlement).



Garantie prévoyance

Vous êtes couvert
en complémentaire santé ?
Adhérez à la prévoyance seule
incapacité | invalidité | décès

Info et adhésion :

mage.fr
01.43.29.15.75
du lundi au vendredi 9h-18h



Loire-Atlantique

Madame, Monsieur,

Au nom de tous les personnels de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, je vous souhaite la bienvenue dans le département de la Loire-Atlantique.

Depuis plusieurs années, le département se caractérise par sa vitalité économique et son dynamisme démographique mais aussi par sa «qualité de vie», reconnue et appréciée. Vous y découvrirez des espaces naturels et des paysages d'une grande diversité ainsi qu'une vie culturelle riche et diversifiée.

La Loire-Atlantique a vu sa population générale augmenter de manière régulière depuis plusieurs dizaines d'années. Toutefois actuellement sa population scolaire tend à diminuer car la part du solde naturel baisse.

La Loire-Atlantique obtient de très bons résultats scolaires globalement. Cependant en approfondissant l'analyse on remarque la persistance d'écarts significatifs qui nous obligent à soutenir l'effort vis-à-vis des élèves les plus fragiles. La période post-crise sanitaire laisse apparaître des conséquences variables qu'il nous faut prendre en compte aussi bien dans le domaine des apprentissages, pour certains élèves, que dans le domaine des relations sociales et de la santé afin de poursuivre notre objectif prioritaire de réussite de chacun.

C'est là l'enjeu majeur de l'École, nourrie de valeurs républicaines, de respect et d'exigence.

Quel que soit son lieu d'exercice, chaque personnel de l'Éducation nationale joue un rôle précieux dans la construction de l'avenir des élèves. Pour soutenir chacun dans l'exercice de ses missions, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale est présente et vous accueillera tout au long de l'année.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre sens du service public d'éducation et je vous en remercie. En cette rentrée 2023, je vous adresse tous mes vœux de succès et une bonne installation en Loire-Atlantique.



Patricia GALEAZZI

*L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'Éducation nationale de la Loire-Atlantique*

Quelques chiffres... (public + privé)

6815 km² de territoire

1459571 habitants

(Source BCP mars 2022 : bilan démographique INSEE et révision de la DEPP)

268 326 élèves

4 bassins

22 circonscriptions

794 écoles

141 collèges

54 lycées généraux, technologiques
et polyvalents

24 lycées professionnels et EREA



Adresses utiles

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Loire-Atlantique

8 rue du Général Margueritte

BP 72 616

44 326 Nantes CEDEX 3

Tél: 02 51 81 74 74

Mél: ce.ia44@ac-nantes.fr

www.ia44.ac-nantes.fr

Maine-et-Loire

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes nommé(e) dans le département de Maine-et-Loire à compter de cette rentrée, soit au terme d'une mutation, soit du fait de votre succès à l'un de nos concours de recrutement. Je vous adresse, au nom de l'ensemble des équipes de la Direction académique, mes sincères félicitations et vous souhaite la bienvenue dans nos écoles, nos établissements et nos services.

D'une superficie de 7166 km² le Maine-et-Loire se caractérise par la présence d'agglomérations de taille importante ou moyenne (Angers, Cholet, Saumur, Segré) entourées de vastes territoires ruraux, en pleine mutation. Deuxième département le plus peuplé de la région académique Pays de la Loire, il occupe une position géographique centrale.

Pour mieux inscrire les déclinaisons pédagogique et éducative départementales dans les réalités locales d'une Ecole qui évolue et qui se transforme, je souhaite que votre pratique professionnelle soit guidée par la confiance. Confiance en vous-même d'abord et en vos collègues pour parvenir, en mobilisant l'intelligence collective, à construire les voies de la réussite pour tous les élèves qui vous sont confiés, et singulièrement les plus fragiles d'entre eux.

C'est dans cet esprit que le département s'est engagé avec conviction dans la démarche proposée par le Conseil National de la Refondation en encourageant les projets de «Notre école, faisons-la ensemble».

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre enthousiasme, votre exigence et votre bienveillance à l'égard de chaque élève. Chacun de vous pourra compter sur l'accompagnement l'écoute et le soutien indispensables de l'ensemble des équipes du département pour votre épanouissement professionnel.

Je vous souhaite une année scolaire 2023-2024 riche, intense et épanouissante.



Benoît DECHAMBRE

*L'inspecteur d'académie, directeur académique des services
de l'Éducation nationale du Maine-et-Loire*

Quelques chiffres... (public + privé)

7166 km² de territoire

809903 habitants

(Source BCP mars 2022 : bilan démographique INSEE et révision de la DEPP)

149189 élèves

4 bassins

15 circonscriptions

648 écoles

92 collèges

30 lycées généraux, technologiques
et polyvalents

10 lycées professionnels et EREA



Adresses utiles

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale du Maine-et-Loire
Cité administrative - 15 bis rue Dupetit-Thouars
49047 Angers CEDEX
Tél: 02 41 74 35 35
Mél: ce.ia49@ac-nantes.fr
www.ia49.ac-nantes.fr

Mayenne

Département rural, la Mayenne bénéficie d'un riche patrimoine historique et culturel. Elle offre de nombreuses perspectives en termes d'emploi et affiche l'un des taux de chômage les plus bas de France.

Le département s'illustre dans de nombreux domaines et se distingue régulièrement par l'excellence de ses résultats scolaires.

Disposant d'un réseau scolaire dispersé, son offre de formation diversifiée permet d'apporter à sa jeunesse une réponse de proximité performante (classes orchestre, classes à horaires aménagés, cadets de la sécurité civile, sections sportives scolaires). Une attention particulière est accordée à sa politique en faveur des élèves à besoins particuliers ou en situation de handicap.

Territoire d'innovation et de recherche, la Mayenne sait mobiliser ses forces, conforter et coordonner ses partenariats, s'inventer, s'adapter et s'engager dans de nouveaux défis pour servir la réussite des jeunes qu'elle forme.

À ce titre, elle accueille chaque année le premier évènement dédié aux technologies immersives, «Laval virtual», qui se nourrit d'un lien École / Entreprise actif et resserré. De même, la démarche «notre école faisons-la ensemble», qui repose sur une dynamique de projet localement élaboré par les équipes éducatives pour améliorer la réussite des élèves, rencontre un écho favorable, permettant la construction de nombreux projets ambitieux et innovants qui couvrent l'ensemble du territoire.

Département le plus sportif de France, la Mayenne se prépare également à célébrer les jeux olympiques et paralympiques, non seulement pour valoriser cet évènement exceptionnel mais aussi pour promouvoir les valeurs de l'olympisme, l'engagement, l'activité physique, le sport. Riche de nombreux labels terre de jeux et génération 2024, les territoires, les écoles et les établissements du département se préparent à accueillir la flamme olympique.

Je souhaite la bienvenue à tous les professionnels de l'éducation arrivant en Mayenne en les invitant à s'inscrire dans cette belle dynamique et leur souhaite une excellente installation dans ce territoire performant et exigeant.



Denis WALECKX

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Mayenne

Quelques chiffres... (public + privé)

5175 km² de territoire

295698 habitants

(Source BCP mars 2022 : bilan démographique INSEE et révision de la DEPP)

53736 élèves

2 bassins

6 circonscriptions

308 écoles

41 collèges

11 lycées généraux, technologiques
et polyvalents

6 lycées professionnels



Adresses utiles

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Mayenne

Cité administrative - rue Mac Donald

BP 23 851 - 53030 Laval CEDEX 9

Tél: 02 43 59 92 00

Mél: ce.ia53@ac-nantes.fr

www.ia53.ac-nantes.fr

Sarthe

Nouvellement nommé(e) dans la Sarthe, je vous souhaite au nom de l'ensemble des personnels de la Direction académique la bienvenue dans ce beau département de la Sarthe, synonyme de qualité de vie et caractérisé par une grande diversité de territoires, tous animés par la volonté forte de faire mieux réussir les élèves.

De nombreuses écoles rurales se déploient sur le pourtour de la communauté urbaine «Le Mans Métropole» qui réunit 19 communes. La Sarthe compte 7 réseaux d'éducation prioritaire dont 3 REP+ sur Le Mans, deux territoires labellisés «cités éducatives», deux internats de collège labellisés «internats d'excellence».

Les résultats aux diplômes professionnels sont satisfaisants tout comme ceux au baccalauréat général. Les taux de réussite au DNB, inférieurs à la moyenne académique, atteignent cependant la moyenne nationale. Les poursuites d'études restent néanmoins en deçà des attentes ; l'ambition et la mobilité de tous les élèves doivent être particulièrement encouragées et constituent donc un enjeu fort dans notre département, particulièrement dans l'accompagnement des élèves les plus fragiles.

Cette mise en œuvre nécessite engagement, collaboration, innovation et bienveillance pour tous les personnels avec l'accompagnement des corps d'inspection et des personnels de la DSDEN. De nombreuses ressources sont à disposition des équipes pédagogiques dans les domaines culturel et sportif ainsi que dans la déclinaison du parcours avenir. Le service public de l'école inclusive conforte l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers afin de construire de véritables parcours scolaires ambitieux et adaptés pour chacun. Les perspectives scolaires sont nombreuses et riches dans le département de la Sarthe qui offre, de plus, un environnement naturel de qualité propice aux démarches de développement durable et à une approche scientifique diversifiée et concrète.

Nos élèves nécessitent l'énergie et les compétences de tous et je vous remercie par avance de votre engagement.

Je vous souhaite une bonne installation en Sarthe et un plein épanouissement professionnel ainsi que personnel au sein de notre beau département.



Mathias BOUVIER

*L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'Éducation nationale de la Sarthe*

Quelques chiffres... (public + privé)

6206 km² de territoire

545817 habitants

(Source BCP mars 2020 : Bilan démographique INSEE et révision de la DEPP)

100168 élèves

3 bassins

10 circonscriptions

468 écoles

75 collèges

20 lycées généraux, technologiques
et polyvalents

6 lycées professionnels et EREA



Adresses utiles

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Sarthe

19 boulevard Paixhans

CS 50042

72071 Le Mans CEDEX 9

Tél: 02 43 61 58 00

Mél: ce.ia72@ac-nantes.fr

www.ia72.ac-nantes.fr

Vendée

Vous venez d'être nommé(e) en Vendée, et au nom de tous les personnels de la Direction Académique, je vous souhaite la bienvenue dans ce département ainsi qu'une belle réussite professionnelle et un plein épanouissement dans votre mission. Le territoire sur lequel vous allez exercer est très dynamique sur le plan économique, et très attractif sur le plan touristique par son littoral, son bocage et son marais. Terre de contraste, qui en fait sa richesse mais aussi sa complexité, la Vendée est un département qui a su allier ruralité, traditions et modernité. Et c'est sur une alliance Terre et Mer que repose son économie.

Le département se distingue par de très bons résultats au DNB et au baccalauréat, mais avec des disparités persistantes qu'il nous faut combattre au quotidien pour une justice sociale et pour garantir à chacun l'acquisition des savoirs fondamentaux. Afin de ne laisser personne sur le bord du chemin, la réussite de tous passe plus que jamais par l'individualisation des parcours et la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers.

La solidarité, la curiosité et le partage, l'audace et la persévérance sont placés au cœur de nos projets avec les élèves, les équipes et les partenaires.

Je sais pouvoir compter sur vous pour faire vivre vos objectifs et vos actions à la hauteur des ambitions que la Nation se donne pour ses élèves.

Et c'est dans cet esprit de mobilisation collective que je vous renouvelle tout mon soutien et vous assure de tout mon accompagnement dans cette belle mission de service public que vous avez choisie.

Je vous souhaite une belle prise de fonction et une excellente année scolaire 2023-2024.



Catherine CÔME

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Vendée

Quelques chiffres... (public + privé)

6720 km² de territoire

688156 habitants

(Source BCP mars 2020 : Bilan démographique INSEE et révision de la DEPP)

118131 élèves

2 bassins

10 circonscriptions

514 écoles

67 collèges

24 lycées généraux, technologiques
et polyvalents

14 lycées professionnels



Adresses utiles

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Vendée
Cité administrative Travot
BP 777 - 85020 La Roche-sur-Yon CEDEX
Tél: 02.51.45.72.00
Mél: ce.ia85@ac-nantes.fr
www.ia85.ac-nantes.fr

PROJET
ACADÉMIQUE
2023
2027



La rentrée 2023 est marquée par le lancement du nouveau projet académique. Celui-ci vise à définir des priorités qui permettront de structurer l'action académique dans les quatre prochaines années.

Suite au bilan du projet précédent, une grande consultation académique a été organisée afin de recueillir l'avis de tous les personnels quels que soient leur mission, leur fonction, leur grade ou leur implication dans la communauté éducative.

Tout d'abord une réflexion collective a été menée autour des grandes ambitions qu'il était nécessaire de dégager afin de fixer les objectifs prioritaires qui pouvaient faire consensus lors de la mise en œuvre. Quatre grandes ambitions ont été identifiées : **Réussir ensemble – Améliorer l'égalité des chances – Faire du bien-être de tous un objectif partagé – Innover et s'engager pour répondre aux défis du XXI^e siècle.** Elles structurent désormais le nouveau projet académique 2023-2027. Ce sont ensuite quatre journées de réflexions, avec près de 300 participants mobilisés, qui ont permis de définir précisément les objectifs à fixer et les actions concrètes à mettre en œuvre.

Ce nouveau projet académique, qui s'adresse à tous les personnels, est donc le fruit d'une réflexion collective menée avec sérieux et conviction. Il doit permettre à chacun d'avoir des repères pour contribuer activement à l'action académique dans la perspective d'assurer la réussite de tous et prioritairement celle des élèves.

Réussir ensemble

- AXE 1.** *Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux à tous les élèves*
- AXE 2.** *Développer l'ambition à tous les niveaux d'enseignement*
- AXE 3.** *Favoriser la réussite des parcours personnels*
- AXE 4.** *Coopérer ensemble à la réussite de tous*

Améliorer l'égalité des chances par l'équité et l'émancipation

- AXE 1.** *Mobiliser les territoires pour lutter contre les assignations sociales*
- AXE 2.** *Développer l'ambition à tous les niveaux d'enseignement*
- AXE 3.** *Faire vivre une école inclusive au quotidien*
- AXE 4.** *Donner les clés de l'autonomie*

Faire du bien-être de tous un objectif partagé par l'accomplissement et l'épanouissement

- AXE 1.** *Agir sur l'aménagement du temps, des espaces et des organisations pour améliorer les conditions de travail*
- AXE 2.** *Développer l'École promotrice de la santé pour éduquer, prévenir et protéger les élèves et les personnels*
- AXE 3.** *Vivre ensemble et partager des valeurs communes*
- AXE 4.** *Construire ensemble un environnement dans lequel chacun peut s'épanouir*

Innover et s'engager pour répondre aux défis du 21^e siècle par l'inventivité et l'engagement

- AXE 1.** *Innover dans les méthodes et les modes de travail*
- AXE 2.** *Accompagner les mutations liées au développement du numérique*
- AXE 3.** *Favoriser la créativité, l'initiative et l'engagement*
- AXE 4.** *Se projeter pour aller plus loin ensemble*

Les circonscriptions du 1^{er} degré

Les départements de l'académie de Nantes sont divisés en circonscriptions, chacune sous la responsabilité d'un inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) pour le premier degré. L'IEN est l'interlocuteur premier des équipes pédagogiques mais aussi un interlocuteur privilégié des partenaires, élus et parents, et plus généralement des usagers de l'école.

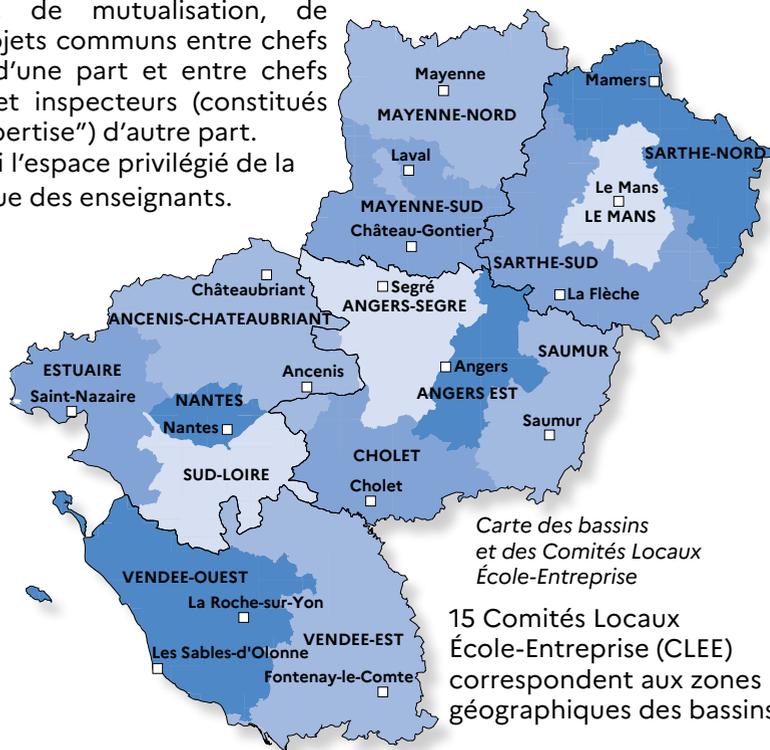
Les circonscriptions* du 1^{er} degré :

- 22 circonscriptions en Loire-Atlantique ;
- 15 circonscriptions en Maine-et-Loire ;
- 6 circonscriptions en Mayenne ;
- 10 circonscriptions en Sarthe ;
- 10 circonscriptions en Vendée

* hors circonscriptions thématiques (au nombre de 10)

Les bassins de formation

Le bassin de formation est le territoire dans lequel un élève a une forte probabilité d'effectuer toute sa scolarité de l'école primaire jusqu'au baccalauréat. Dans un bassin, on trouve de nombreuses écoles, plusieurs collèges et un ou plusieurs lycées généraux et technologiques ainsi que professionnels. L'académie de Nantes compte 15 bassins, chacun ayant ses caractéristiques socio-économiques avec des différences en fonction de sa situation géographique. Le bassin est un lieu d'échanges, de mutualisation, de réalisation de projets communs entre chefs d'établissement d'une part et entre chefs d'établissement et inspecteurs (constitués en "groupes d'expertise") d'autre part. Le bassin est aussi l'espace privilégié de la formation continue des enseignants.



Carte des bassins et des Comités Locaux École-Entreprise

15 Comités Locaux École-Entreprise (CLEE) correspondent aux zones géographiques des bassins.

Les Comités Locaux École-Entreprise (CLEE)



Les CLEEs s'inscrivent dans le champ de la relation École-Entreprise. Outils de liaison entre les entreprises, les établissements scolaires et les acteurs économiques de proximité, les CLEE ont vocation à accentuer la visibilité des échanges entre l'École et le monde économique. Ils assurent et structurent les actions en s'appuyant sur les dispositifs locaux existants.

Les CLEE participent au traitement des sujets d'orientation, de formation et d'insertion propres aux bassins de formation et d'emploi. Ils constituent une force de réflexion, de propositions et d'actions au plus près des acteurs locaux.

Les labels "Lycée des métiers" et "Campus des métiers et des qualifications"

Les lycées des métiers et les Campus des métiers et des qualifications sont des pôles de compétences en matière de formation professionnelle, de certification et de coopération avec les entreprises. Ils proposent une offre de formation professionnelle construite autour d'un ensemble de métiers et de parcours pour des publics de statuts différents, tout en établissant une stratégie partenariale forte avec le tissu économique. Ils ont pour objectifs de valoriser la voie professionnelle, de rendre visible l'offre de formation et ainsi de contribuer au développement économique et social d'une région en favorisant l'insertion des jeunes et des demandeurs d'emploi.



Le label "Lycée des métiers" est attribué à un établissement qui s'engage dans cette démarche partenariale. Dans l'académie de Nantes, 40 établissements (22 publics et 18 privés) répartis sur les cinq départements sont labellisés.



Le label "Campus des métiers et des qualifications" est attribué à un réseau de partenaires (établissements de formation, acteurs économiques et institutionnels) réunis autour d'un secteur d'activité d'excellence. L'académie de Nantes compte à ce jour huit Campus des métiers et des qualifications :

- Aéronautique (siège : lycée Aristide Briand - Saint-Nazaire)
- Auto-mobilités (siège : lycée Le Mans Sud - Le Mans)
- Bâisseurs de constructions d'avenir (siège : lycée Eugène Livet - Nantes)
- Design et industries du futur (siège : lycée La Joliverie - Nantes)
- Filière alimentaire de demain (siège : Agrocampus - Laval)
- Industries créatives de la mode et du luxe (siège : lycée Renaudeau-La Mode - Cholet)
- Nautisme (siège : lycée Éric Tabarly - Les Sables d'Olonne)
- Tourisme, restauration et international (siège : UFR ESTHUA-Université d'Angers)

Votre inspecteur référent

Vous êtes enseignant dans le 1^{er} degré

L'IEC de circonscription est votre référent et votre supérieur hiérarchique. Il est assisté d'une équipe de circonscription. Toute relation avec la direction académique s'effectue par son intermédiaire.

Vous êtes enseignant dans le 2nd degré

- dans les collèges et lycées, vos référents sont les Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IA-IPR). Vous pouvez les contacter à l'adresse suivante : ce.ipr@ac-nantes.fr Vous trouverez également sur le site académique les adresses électroniques individuelles des inspecteurs ;
- dans les lycées professionnels, Sections d'Enseignement Professionnel (SEP), Centres de Formations des Apprentis (CFA), Établissements régionaux d'Enseignement Adapté (EREA), vos référents sont les inspecteurs de l'Éducation nationale de l'Enseignement Technique et de l'enseignement Général (IEN ET-EG). Vous trouverez les adresses mél de tous les inspecteurs sur le site académique. Le secrétariat des IEN est à votre disposition : ce.ien@ac-nantes.fr

Adressez-vous, pour vos projets, à votre cheffe ou chef d'établissement



Vos contacts pour enrichir votre enseignement

L'action culturelle

Vous souhaitez enrichir la dimension culturelle de votre discipline, contribuer à l'enseignement de l'histoire des arts ou bien développer la capacité d'expression ou de création des élèves ?

La Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) est à votre service.



Pour en savoir plus : www.ac-nantes.fr rubrique espace pédagogique – action éducative et pédagogie - éducation artistique et culturelle.

Contact : ce.daac@ac-nantes.fr

Les relations et les échanges européens et internationaux

En matière de programmes européens et internationaux, vous trouverez les réponses à vos questions et l'accompagnement nécessaire auprès de la Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC).



Pour en savoir plus : www.ac-nantes.fr rubrique espace pédagogique – action éducative et pédagogie - action internationale.

Contact : ce.dareic@ac-nantes.fr

Les innovations et les expérimentations

Vous souhaitez, en équipe pédagogique, créer ou tester de nouvelles organisations pour mieux faire réussir les élèves ?

La Conseillère Académique Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation (CARDIE) a pour mission de vous accompagner dans votre démarche.



Pour en savoir plus : www.ac-nantes.fr rubrique espace pédagogique - action éducative et pédagogie - innovation, expérimentation.

Contact : ce.cardie@ac-nantes.fr

Le numérique

Vous souhaitez développer tout le potentiel offert par le numérique pour renouveler votre enseignement, faire connaître et mutualiser vos pratiques professionnelles innovantes dans ce domaine ?

La Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif (DRANE) est votre interlocuteur privilégié.



Pour en savoir plus : www.ac-nantes.fr rubrique espace pédagogique - action éducative et pédagogie - numérique et enseignement.

Contact : ce.dan@ac-nantes.fr

Le travail sur les médias

Vous souhaitez engager un travail sur les médias avec vos élèves ? La délégation académique aux médias d'information vous apporte les conseils dont vous avez besoin.



Pour en savoir plus : www.ac-nantes.fr rubrique espace pédagogique - dossiers, dispositifs et enseignements transversaux - éducation aux médias (CLÉMI)

Contact : clemi@ac-nantes.fr

Revaloriser le métier d'enseignant

La revalorisation des enseignants : une reconnaissance du métier et de l'engagement des professeurs pour la réussite de tous.

En mai 2023, le Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse a annoncé un plan ambitieux de revalorisation de la rémunération des enseignants.

Cette augmentation permettra de remplir un double objectif. D'abord, donner à l'école les leviers pour améliorer la qualité du service public de l'éducation dans l'intérêt de la réussite des élèves. Ensuite, rendre plus attractif un métier qui, aujourd'hui, attire moins que par le passé.

Ainsi, 3 milliards d'€ sont consacrés à la revalorisation de tous les professeurs dès la rentrée 2023 selon différents axes :

- **Une revalorisation sans condition pour tous les professeurs, qui permettra notamment aux professeurs en début de carrière de bénéficier d'une rémunération minimum de 2 000€ nets par mois ;**
- **Des gains de rémunération liés à des missions complémentaires pour les professeurs volontaires ;**
- **Un déroulé de carrière plus favorable avec des accès aux grades supérieurs facilités.**

Cette revalorisation est un pas supplémentaire dans la reconnaissance de l'ensemble des acteurs de l'Éducation nationale.

Elle vient s'ajouter aux plans de requalifications ambitieux d'ores et déjà annoncés et mis en œuvre et impactant toutes les filières et toutes les catégories de personnels (Opérations de requalification de la filière administrative, évolution statutaire des AESH, mesures du Grenelle de l'Éducation...).

Vos droits et obligations

En tant que personnel de l'Éducation nationale, vous avez le statut d'agent de la fonction publique (loi du 13 juillet 1983).

- En tant que fonctionnaire ou agent contractuel, vous bénéficiez de droits fondamentaux (rémunération après service fait, droit aux congés, droit syndical et droit de grève, droit à la protection juridique, etc.).
- En tant que fonctionnaire ou agent contractuel, vous devez respecter un ensemble d'obligations correspondant à la déontologie du service public (obéissance hiérarchique, neutralité, devoir de réserve).

La gestion de votre carrière

Dans l'académie de Nantes, la gestion administrative et financière de votre dossier est réalisée par le même gestionnaire. Vous avez donc un interlocuteur unique pour toutes vos questions, qu'elles concernent votre traitement ou l'actualisation de votre dossier de carrière.

Vous êtes	Votre contact SIDEEP*	
Enseignant 1 ^{er} degré public titulaire et contractuel	Loire-Atlantique	ce.sideep44@ac-nantes.fr
	Maine-et-Loire	ce.sideep49@ac-nantes.fr
	Mayenne	ce.sideep53@ac-nantes.fr
	Sarthe	ce.sideep72@ac-nantes.fr
	Vendée	ce.sideep85@ac-nantes.fr

Vous êtes	Votre contact	
Enseignant 2 nd degré, psychologue de l'Éducation nationale 1 ^{er} et 2 nd degrés ou personnel d'éducation	La Division des Personnels Enseignants, d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale (DIPE) au rectorat	ce.dipe@ac-nantes.fr
Enseignant contractuel	La Division des Personnels Enseignants, d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale (DIPE) au rectorat	dipe5@ac-nantes.fr

Vous êtes	Votre contact	
Personnel administratif, technique, de santé, social (ATSS), d'encadrement, ou personnel "Jeunesse et Sport" (PTP)	La Division des Personnels Administratifs, Techniques, de santé, sociaux ou d'Encadrement (DIPATE) au rectorat	ce.dipate@ac-nantes.fr ou par téléphone (consulter l'annuaire en ligne)
Contractuel ATSS et personnel Jeunesse et Sport	La Division des Personnels Administratifs, Techniques, de santé, sociaux ou d'Encadrement au rectorat	ce.dipate@ac-nantes.fr ou par téléphone (consulter l'annuaire en ligne)

Pour contacter le gestionnaire de votre dossier

Enseignant du 1^{er} ou du 2nd degré, CPE ou personnel d'orientation, utilisez le service en ligne I-Prof :
<https://bv.ac-nantes.fr/iprof/>

Important!

Votre interlocuteur privilégié est votre IEN ou votre chef d'établissement, quel que soit l'objet de votre question.

* Service Inter Départemental de gestion des Enseignants des Écoles Publiques

Le mentorat au bénéfice des jeunes enseignants

Le mentorat des jeunes professeurs, le travail en équipe et la collaboration entre pairs se sont renforcés pour faciliter l'intégration des nouveaux personnels. Ces derniers disposent de conseils et d'accompagnement, dans une logique de développement personnel et professionnel.

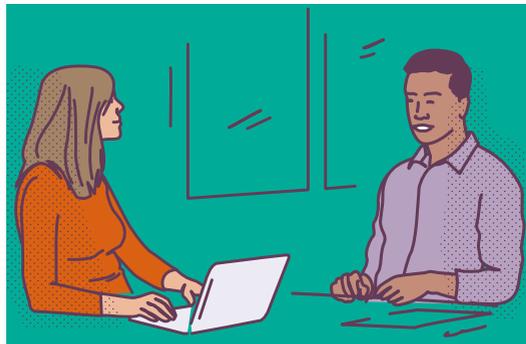
La GRH de proximité

La GRH de proximité s'appuie sur la mobilisation des acteurs :

- les primo-encadrants : chefs d'établissement, IA-IPR, IEN, personnels d'encadrement ;
- les services de ressources humaines de gestion et d'accompagnement ;
- les services d'accompagnement : Service Social en faveur des personnels, Médecine du Travail, Pôle Prévention ;
- les équipes CEP et CRHP en département :

Les conseillères en Évolution Professionnelle (CEP) accompagnent, de façon personnalisée, les agents publics dans leurs projets et parcours professionnels, les cadres et les responsables de la gestion des ressources humaines dans les processus de GRH, en particulier le recrutement et la mobilité. L'accompagnement des agents est mis en œuvre lors d'entretiens individuels et confidentiels. Les conseillères analysent le marché de l'emploi public et privé pour faciliter la mobilité et la reconversion des agents. Elles contribuent aux processus du recrutement et du déroulement des carrières (études, diagnostics, recommandations pour les services...) ainsi qu'à l'expertise des demandes de mobilisation des dispositifs de formation et de transition professionnelles, notamment du compte personnel de formation ou du dispositif "Passerelles" (détachement de personnels enseignants dans le corps des AAE). Elles coopèrent avec l'ensemble des acteurs de la gestion des ressources humaines en vue de favoriser des parcours professionnels valorisants. Depuis 2020-2021, elles animent également l'équipe des **conseillers RH de proximité (CRHP)**.

Implantés localement, sous la coordination des Conseillères en Évolution Professionnelle, les conseillers RH de proximité sont des personnels de l'académie qui ont accepté, en plus de leur activité principale, de s'investir pour assurer un rôle d'interface entre les personnels et les acteurs du réseau RH académique facilitant la relation des personnels avec leur administration, en dehors de tout lien hiérarchique.



Les conseillères et les conseillers RH de proximité apportent aux personnels qui les sollicitent et en toute confidentialité une écoute de premier niveau, analysent le besoin exprimé, les conseillent dans leurs démarches et les mettent en relation avec l'interlocuteur RH pertinent.

Le service social en faveur des personnels

Les missions du service social en faveur des personnels (SSFP) sont définies par la circulaire du 16-12-2021 publiée au B.O n°3 du 20/01/2022.

Le service social accueille, conseille et accompagne les personnels dans les domaines de l'activité professionnelle, de la santé, de la vie familiale et professionnelle et sur le plan économique. Ils se situent à l'interface de la vie privée des agents et de leur vie dans le milieu de travail.

L'assistant de service social (ASP) est soumis au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal. Il s'agit d'une profession règlementée, son exercice est illégal sans diplôme d'état.

Le SSFP s'adresse à l'ensemble des personnels fonctionnaires ou contractuels de droit public du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, tout au long de leur vie professionnelle. Il contribue également à l'action sociale en faveur de leurs ayants droit et aux agents pensionnés de l'État.

L'ASP, spécialiste des relations humaines, établit des contacts avec les personnes et rencontre celles qui souhaitent un conseil pour elles et leurs familles. De par sa formation, son approche des problèmes posés est pluridimensionnelle. Il examine avec les intéressés les données de leur situation particulière, ceux-ci devant choisir eux-mêmes les moyens à leur disposition pour surmonter leurs difficultés.

Il conjugue réflexion, étude, conseil, action pour trouver les points de convergence entre les aspirations des personnels et les exigences de fonctionnement de l'institution.

L'ASP est appelé à intervenir auprès des services de gestion, des corps d'inspection, des services de médecine de prévention et auprès d'autres services, extérieurs à l'administration de l'Éducation nationale.



Vos droits à la formation

La création des Écoles Académiques de la Formation Continue (EAFC) est une concrétisation de l'engagement #12 du Grenelle de l'éducation : «faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante» et proposer une offre plus lisible, plus accessible, plus riche et mieux valorisée tout au long de la carrière.

L'École Académique de la Formation Continue est organisée par cycles catégoriels :

DES PARCOURS DE FORMATION ADAPTÉS AUX BESOINS DE CHACUN

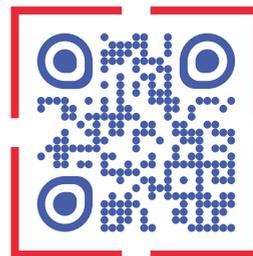
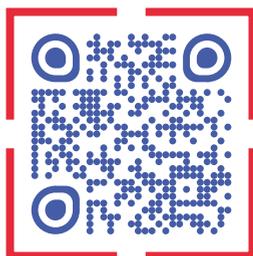
- ➔ **Personnalisés** pour répondre aux besoins spécifiques (individuels ou collectifs) et permettre à chacun de participer à la construction de son parcours de formation
- ➔ **De proximité** grâce à un déploiement sur tout le territoire, au plus près de l'environnement de travail des personnels
- ➔ **Activables** à tout moment dans l'année et tout au long de sa carrière
- ➔ **Transversaux** pour créer une culture professionnelle commune
- ➔ **Qualifiants** pour faire reconnaître et valoriser les nouvelles compétences, en lien avec les universités, les Inspé, les instituts de formation continue, etc.

- Un cycle dédié à la formation continuée des enseignants durant les trois premières années de leur titularisation ;
- Un cycle de formation pour les enseignants du premier degré avec son volet académique et ses volets départementaux (dans ce cadre seront déployés notamment les plans mathématiques/français/sciences et technologie) ;
- Un cycle de formation pour les enseignants du second degré qui se décline à plusieurs échelles et notamment en proximité pour répondre aux besoins des agents dans leur contexte d'exercice professionnel (formations d'initiative locale) ;
- Un cycle de formation dédié à la formation de formateurs ;
- Un cycle spécifique dédié à la formation des contractuels ;
- Un cycle de formation spécifique pour les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé ;

- Un cycle de formation pour les AESH, avec son volet départemental pour la formation initiale et son volet académique pour la formation continue ;
- Un cycle de formation pour l'encadrement, en complément des formations proposées par l'IH2EF ;
- Un cycle de formation pour les personnels de jeunesse et sport qui articule la participation aux formations nationales et aux différents autres cycles selon l'intérêt de chacun.

L'ensemble des actions de formation du second degré peut être consulté sur le site académique.

Les volets départementaux du plan de formation sont à consulter sur les sites des DSDEN.





Les mobilités

Les mobilités sont plus que jamais plurielles. Le portail des territoires en ligne sur le site académique offre, notamment, un accès aux différents types de recrutements (personnes en situation de handicap, concours...) et au mouvement intra académique, mais il existe d'autres modes de mobilité.

Le mouvement national PoP (Postes à Profil) s'adresse aux enseignants des 1^{er} et 2nd degrés. L'objectif de ce dispositif est de proposer aux enseignants des postes qui requièrent des compétences et des aptitudes particulières en lien avec le projet de l'école ou de l'établissement, les caractéristiques territoriales ou les missions du poste. L'enjeu est de pourvoir les postes proposés, hors barème, par des profils adaptés aux exigences du poste. Le vivier de candidats est national.

La mobilité peut s'opérer à l'international (AEFE, Mission Laïque Française, Mutuelle Assurance de l'Éducation, Programme Jules Verne, ERASMUS pour les mobilités plus courtes mais pas seulement). Le service de la DAREIC du rectorat peut être sollicité pour de plus amples renseignements sur l'internationalisation des parcours.

La mobilité peut également se réaliser par le détachement dans un autre corps à l'image du dispositif "Passerelles" (cf. rubrique GRH de proximité page 37).

Enfin le recrutement est toujours possible **par la voie du concours** en particulier à l'interne.

Dès lors que ces différents types de mobilités permettent l'acquisition de nouvelles compétences, les personnels qui souhaitent se projeter vers ce type d'évolution de carrière doivent être encouragés et accompagnés dans leurs démarches.

À ce titre, une cellule mobilités-recrutements a été créée pour travailler sur l'attractivité de nos métiers et la mobilité interne et externe de l'ensemble des agents.

La Mission Académique de l'Encadrement

Le déploiement d'une politique RH de qualité en matière de management conduit à s'appuyer sur des dispositifs innovants permettant de repérer les cadres intermédiaires susceptibles d'évoluer et de les accompagner. En parfaite cohérence avec le travail réalisé au niveau national par la Direction de l'encadrement (DE), la Mission Académique de l'Encadrement (MAE) porte sur l'identification d'un vivier de talents mobilisables rapidement sur des fonctions d'encadrement et sur la mise en place d'un accompagnement individuel spécifique des personnels concernés.

Les instances de dialogue social

La participation des agents de l'Etat à la gestion et au fonctionnement de l'administration s'exerce au sein d'organismes consultatifs.

En décembre 2022, environ 1,2 million d'agents du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse ont été appelés à voter électroniquement pour désigner leurs représentants aux différentes instances du dialogue social.

Les nouvelles instances, créées ou modifiées par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, ont été installées à l'issue.

L'académie comprend 7 comités sociaux d'administration (CSA) : un CSA académique, un CSA spécial académique et un CSA spécial départemental par département.

Chaque CSA dispose d'une «formation spécialisée» pour traiter les questions de santé et de sécurité au travail.

Les commissions administratives paritaires quant à elles, auparavant structurées autour du corps/grade, le sont aujourd'hui par catégorie statutaire, sauf cas particuliers.



© Xavier Schwebel/MENJS

Vos services et ressources numériques

Une charte académique régit l'usage du système d'information par les personnels de l'académie de Nantes et définit les règles d'usage et de sécurité que l'institution et l'utilisateur s'engagent à respecter ainsi que les droits et devoirs de chacun.

Votre sésame

L'accès à l'ensemble de vos services numériques se fait grâce à une combinaison identifiant/mot de passe qui vous est attribuée en même temps que votre adresse électronique lors de votre arrivée dans l'académie. Vous les recevrez par courrier dans votre établissement ou votre école. Pour des raisons de sécurité, vous êtes invité(e) à changer immédiatement le mot de passe par défaut qui vous est communiqué.

Suivez l'actualité de l'académie sur

www.ac-nantes.fr

et sur les réseaux sociaux



L'espace numérique Colibris, pour des échanges plus simples entre les personnels et l'administration

Vos démarches RH et échanges avec les services en charge de vos demandes passent progressivement à la dématérialisation grâce à l'espace numérique Colibris. Cette dématérialisation vise à vous faciliter l'accès aux démarches et à rendre les relations avec les services plus simples et plus fluides.

Vous accédez à la plate-forme Colibris Nantes depuis votre intranet en utilisant vos identifiant et mot de passe académiques.

Ce dispositif est également disponible via l'application E-Colibris, qui permet d'accéder à un certain nombre de services de façon sécurisée.



Portail internet académique

Il présente l'académie, ses institutions et les établissements, la politique académique, des informations pratiques liées à la scolarité (inscriptions, orientation, examens, dates des congés...) ainsi que des dossiers d'actualité.

Les pages départementales présentent les directions des services départementaux de l'Éducation nationale et des informations pratiques liées à la scolarité sur les territoires.

www.ac-nantes.fr

Espace pédagogique

Il propose une base de 9 000 ressources pédagogiques labellisées (1^{er} et 2nd degrés) ainsi que des informations institutionnelles disciplinaires et transversales.

Le portail métier



offre un accès à :

- l'ensemble de vos ressources regroupées sous quatre entrées :
 - ressources humaines ;
 - informatique et systèmes d'information ;
 - ressources métier ;
 - espace syndical.
- l'ensemble des applications (messagerie, transfert et partage de fichiers, assistance, etc.) et au catalogue des services numériques des agents ;
- des flux d'informations et de ressources pédagogiques proposées par les services académiques et départementaux ;
- l'abonnement à la lettre d'information académique.

e-lyco, l'ENT du 2nd degré

Tous les collèges et lycées publics de l'académie disposent du même environnement numérique de travail (ENT). C'est le fruit d'un projet partenarial avec le Conseil régional et les cinq Conseils départementaux des Pays de la Loire.

www.e-lyco.fr

e-primo, l'ENT du 1^{er} degré

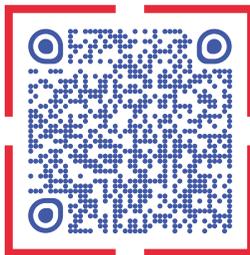
L'ENT e-primo est déployé dans 1 423 écoles de l'académie de Nantes.

www.e-primo.fr

L'utilisation responsable du numérique

L'utilisation des outils numériques dans le cadre professionnel nécessite l'inscription des pratiques dans un cadre de confiance, tant pour les personnels que pour les élèves ou leurs familles. L'offre de service académique ou nationale garantit ce cadre de confiance. Le recours à des logiciels ou à des applications en dehors de cette offre de service nécessite au contraire de prendre un certain nombre de précautions.

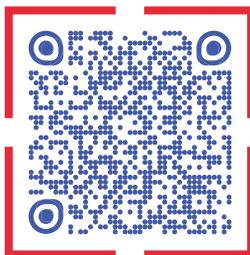
Vous trouverez sur l'espace pédagogique du site web de l'académie des indications qui éclaireront vos choix et répondront à plusieurs questions que vous devez vous poser avant d'utiliser les outils numériques.



Des ressources mises à disposition par la Délégation régionale académique au numérique éducatif (DRANE) vous aideront à assurer votre sécurité numérique dans le cadre professionnel. D'autres vous accompagneront dans la mise en oeuvre de votre communication numérique.

Enfin, des liens vers des sites de référence vous permettront de mieux comprendre les problématiques liées à la protection des données à caractère personnel (RGPD), au droit à l'image, au droit de la propriété intellectuelle et à l'exception pédagogique.

Un guide du numérique responsable est également disponible et téléchargeable sur cet espace pédagogique. Il vise à fournir un ensemble de ressources pour aborder le numérique dans de bonnes conditions de sécurité, notamment en améliorant la prise de conscience de votre responsabilité dans les usages du numérique.





Personnel du monde
de l'éducation, de la
recherche ou de la
culture :
le Crédit Mutuel
Enseignant a été
conçu pour vous et
votre famille.

VENEZ NOUS RENCONTRER

Crédit Mutuel Enseignant Nantes

32 rue des Marsauderies 44300 NANTES

02 51 88 67 67

3625000@creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel
Enseignant

Votre traitement, vos prestations et remboursements de frais

Votre traitement

Pour que la prise en charge de votre traitement s'effectue dans les meilleures conditions, veillez à compléter **immédiatement** le dossier qui vous est remis par le secrétariat de la circonscription ou de l'établissement lors de votre prise de fonction.

Comment percevoir le supplément familial ?

Outre une photocopie de votre livret de famille et un certificat de scolarité pour les enfants ayant plus de 16 ans, vous devrez fournir, selon votre situation, certains documents (www.ac-nantes.fr - personnels et recrutement - rubrique guide des personnels/supplément familial).

Les frais de changement de résidence

Les personnels mutés dans l'académie peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire pour frais de changement de résidence. Vous avez un an pour en faire la demande à compter de votre date d'installation. Renseignez-vous sur les conditions auprès du secrétariat de votre circonscription ou de votre établissement.

Frais de déplacements

Des droits à une indemnisation forfaitaire sont ouverts dans les cas suivants :

- **Personnels en service partagé (enseignants, administratifs, titulaires ou contractuels, etc.)**, affectés à un établissement principal et effectuant un complément de service, à l'année, dans un ou plusieurs établissements secondaires. Un ordre de mission permanent (OMP) valant autorisation d'utiliser son véhicule personnel garantit la couverture sociale d'un accident de travail. Les trajets pour se rendre dans le ou les établissements secondaires sont indemnisés. Les repas peuvent être indemnisés partiellement.
- **Les enseignants titulaires d'une zone de remplacement (TZR)** peuvent bénéficier de ce type d'indemnisation dès lors qu'ils sont affectés pour un remplacement à l'année dans un établissement distinct de leur établissement de rattachement et qu'ils ne bénéficient pas de ce fait de l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR).
- **Personnels à fonction itinérante** : pour les personnels appelés à des déplacements permanents dans l'académie, une demande d'ordre de mission permanent est à établir, accompagnée, en cas de besoin, d'une demande d'utilisation d'un véhicule personnel. Ces demandes sont à renouveler au début de chaque année civile.

Attention : un ordre de mission permanent, assorti d'une autorisation d'utilisation du véhicule personnel, garantit la couverture sociale en cas d'accident du travail sur les trajets effectués. Il ne garantit pas, en revanche, le remboursement d'indemnités kilométriques, ce remboursement étant effectué, sauf accord explicite, sur la base du tarif SNCF 2^e classe.

La déclaration et le suivi de ces frais de déplacement se font dans l'application Ulysse accessible via le portail ETNA.

Votre protection sociale

Vous êtes fonctionnaire titulaire, fonctionnaire stagiaire

Vous devez obligatoirement vous affilier à la MGEN (la MGEN étant le seul organisme habilité à gérer la protection sociale obligatoire des personnels de notre ministère).

Dès votre prise de fonction, un contact est indispensable avec votre section MGEN afin d'effectuer les démarches obligatoires d'affiliation "Sécurité sociale" et permettre la création ou la mise à jour de votre carte vitale d'assurance maladie, ainsi que l'enregistrement de votre médecin traitant.

Votre centre de sécurité sociale MGEN est lié à votre lieu d'affectation.



un numéro MGEN unique

www.mgen.fr

3676

**Service gratuit
+ prix appel**

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse référence officiellement trois mutuelles : MGEN, Anticipa et Intériale. Cependant, le choix de votre mutuelle reste entièrement libre.

Vous êtes contractuel

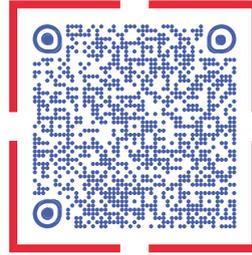
Vous continuez à relever du régime général de la sécurité sociale. En cas d'arrêt de maladie, vous percevez des indemnités journalières de sécurité sociale. Attention, l'Éducation nationale ne pratique pas la subrogation des droits. N'hésitez pas à consulter votre gestionnaire pour toute question concernant vos droits en matière d'assurance maladie et maternité.



L'action sociale dans l'académie

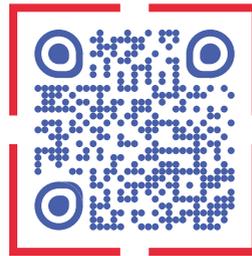
L'action sociale regroupe l'ensemble des prestations qui visent à faciliter les conditions de vie des agents et de leurs familles, notamment dans les domaines d'intervention suivants :

- les aides financières ;
- l'aide aux études des enfants ;
- l'installation et le logement ;
- les loisirs et la culture ;
- la garde d'enfants de moins de 6 ans ;
- les enfants handicapés ;
- la subvention repas.



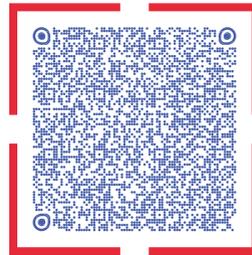
Préau

L'association nationale Préau a pour objectif d'améliorer la vie quotidienne de tous les personnels de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, actifs et retraités. À travers un portail unique, Préau propose des offres à tarifs préférentiels pour de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives et touristiques ainsi que des avantages commerciaux.



L'action sociale interministérielle (SRIAS)

La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) est une instance régionale de dialogue social instituée auprès du préfet de région. Elle participe à la mise en œuvre de l'action sociale interministérielle au profit des agents publics rémunérés sur le budget de l'État (culture et loisirs, logement, petite enfance...).



Vous avez besoin d'aide...

Le Centre de Réadaptation de Nantes (CRN) et le réseau PAS

Le CRN, un accompagnement spécifique

Inauguré en 2016 par une convention de partenariat entre la MGEN et l'académie de Nantes, le CRN propose des dispositifs de remise en situation professionnelle dans le cadre d'une pratique accompagnée, fondés sur un travail d'équipe et de coopérations fortes avec les différents acteurs professionnels des services académiques.

Sur saisine de la médecine de prévention et des services des ressources humaines, le CRN répond à trois principales missions d'accompagnement individuel :

- l'organisation et le suivi des stages de réadaptation professionnelle ;
- le suivi et l'accompagnement des personnels bénéficiaires ;
- le suivi et l'accompagnement de bénéficiaires d'une période préparatoire au reclassement (PPR).

Le CRN peut également participer à des actions collectives destinées à maintenir dans leur emploi des personnels en fragilité professionnelle pour raisons de santé.

Le réseau Prévention Aide et Suivi (PAS)

Le réseau PAS, proposé par la MGEN en partenariat avec l'académie, est un dispositif gratuit et accessible à tous les personnels de l'Education nationale, adhérents ou non à la MGEN. C'est un dispositif d'accueil, d'écoute et de parole pour faire le point en toute confidentialité, dans le respect de la vie privée, du secret professionnel et médical. Le réseau délivre des réponses immédiates et adaptées à chaque situation, avec une orientation si nécessaire vers des dispositifs sociaux ou médicaux appropriés. Le service est accessible 24h/24 et 7 jours/7 au 0 805 500 005 (appel gratuit).

Le service médical

Le médecin de prévention (médecin du travail) contribue à promouvoir la santé des personnels par la surveillance médicale des agents. Il répond à votre demande pour tous les problèmes de santé susceptibles d'avoir des retentissements professionnels. Il sollicite les aménagements de poste de travail et assure le suivi des personnels handicapés. Il est en relation avec les comités médicaux et émet un avis médical pour les demandes de congés spéciaux, de mutation, etc.

Le correspondant handicap académique (correspondant-handicap@ac-nantes.fr) est également susceptible d'apporter aux personnels en situation de handicap des informations sur leurs droits et sur les possibilités qui leur sont offertes dans l'académie.

Vous souhaitez un accompagnement d'ordre juridique ?

Vous devez vous adresser à votre supérieur hiérarchique direct qui prendra l'attache du service concerné.

Vous souhaitez être accompagné(e) dans votre évolution professionnelle ?

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement continu dans votre parcours professionnel. Individuel ou collectif, cet accompagnement répond à une demande des personnels ou à une initiative de l'administration.

Cet accompagnement recouvre :

- des rencontres avec la direction des ressources humaines (DRH, conseillers en évolution professionnelle) ;
- des visites conseils effectuées par les personnels d'inspection ;
- des interventions de conseillers pédagogiques pour le 1^{er} degré ;
- des interventions de personnels de direction ;
- des interventions de formateurs.

Il peut avoir deux objectifs :

- remédier à des difficultés dans l'exercice de votre métier ;
- envisager une évolution de carrière.

Les médiateurs académiques

Le médiateur académique intervient au service des usagers ou des personnels pour résoudre les litiges persistants avec les services académiques, les écoles, les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur.

Pour savoir dans quels cas vous pouvez faire appel aux médiateurs académiques qui officient dans l'académie de Nantes, et quelle procédure respecter, consultez le portail métier ETNA : rubrique "ressources humaines / informations pratiques".

Vous cherchez des informations sur votre retraite

Consultez le portail métier ETNA : rubrique "ressources humaines / informations pratiques".

Vous y trouverez tous les renseignements et des documentations pour vous aider, ainsi qu'un lien vers le site ensap.gouv.fr : l'espace numérique sécurisé des agents publics de l'État.

C'est également sur ce site que vous aurez accès à vos bulletins de salaire.

Retrouvez les coordonnées de vos interlocuteurs en consultant le portail métier :
ETNA
rubrique "ressources humaines/ informations pratiques"

Santé, prévention et sécurité

L'accompagnement des personnels en situation de handicap

Depuis la loi du 11 février 2005 le principe du droit à compensation du handicap et au devoir de solidarité de l'ensemble de la société est énoncé à l'égard des personnes en situation de handicap.

Les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

Ce sont des personnes qui disposent d'un justificatif d'éligibilité, par exemple la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), les victimes d'accidents du travail ou d'une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente partielle (IPP), les titulaires de certains types de pension d'invalidité, les titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH), etc. Les BOE bénéficient de droits spécifiques favorisant leur intégration professionnelle et le maintien dans leur emploi (aménagement matériels, bonification des chèques vacances, etc.).

Afin de pouvoir bénéficier de ces dispositifs, les personnels en situation de handicap sont invités à se faire connaître auprès de leur employeur en leur transmettant un justificatif d'éligibilité.

Le plan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations

L'académie de Nantes est engagée dans un plan d'action structuré en 5 axes. La feuille de route RH permet déjà d'accompagner plus efficacement la construction du parcours professionnel de chaque personnel de l'académie dans le respect des valeurs d'égalité professionnelle. Le plan s'inscrit dans la démarche de labellisation "Égalité et diversité" engagée par le ministère. Les cinq axes sont les suivants :

- La gouvernance renforcée des politiques d'égalité professionnelle ;
- L'égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ;
- L'évaluation et la prévention des écarts de rémunérations et de déroulement de carrière ;
- L'accompagnement des situations de grossesse et de la parentalité ;
- La prévention et le traitement des violences et harcèlement moral, sexiste ou sexuel et des discriminations à travers, entre autres, la mise en œuvre du plan pluriannuel d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Une exigence d'exemplarité

L'évolution des pratiques de gestion des ressources humaines qui est attendue de ce plan permettra, en cohérence avec les changements déjà engagés, de mieux répondre à l'exigence d'exemplarité et de transparence propre à la fonction publique.

Elle aura aussi pour effet de renforcer, pour les personnels au contact quotidien des élèves, le sens de leur action liée à l'explicitation et à la transmission des valeurs de la République.

La santé et la sécurité au travail

L'académie prend les mesures nécessaires pour la protection de la sécurité et de la santé, et pour l'amélioration des conditions de travail de ses personnels. En s'appuyant sur les principes généraux de prévention définis dans le code du travail, elle met en œuvre des actions de prévention sur les risques professionnels.

Les orientations académiques en matière de santé, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail s'inscrivent dans le cadre des orientations générales de la fonction publique et dans le cadre des orientations stratégiques annuelles du ministère de l'Éducation nationale.

Les acteurs et les outils de la prévention :

- Les Conseillers de Prévention académiques (CPA) et départementaux (CPD) et les Assistants de Prévention des risques professionnels (AP)

Les CPA et CPD interviennent dans la prévention des risques professionnels. Les conseillers de prévention assurent l'animation et la coordination du réseau des assistants de prévention. Ils sont chargés de la mise en œuvre de la prévention, de l'information et de la formation en santé et sécurité au travail.

Les assistants de prévention assistent et conseillent les chefs d'établissement ou de service dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en œuvre d'une politique de prévention.

- Le psychologue du travail, chargé de mission en santé au travail

Il est chargé de prévenir les risques professionnels et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie au travail des personnels de l'académie. Il doit notamment prévenir les risques psychosociaux et concourir au climat favorable au bien-être des personnels et à la réussite des élèves. Pour atteindre ces objectifs il assure des missions d'évaluation, de conseil, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement. Son rôle s'inscrit en complémentarité avec les conseillers de prévention, l'inspectrice Santé et Sécurité au travail, les médecins du travail et les assistants sociaux.

- L'inspectrice Santé et Sécurité au Travail (ISST)

L'ISST contrôle l'application de la réglementation en santé et sécurité au travail. Dans ce cadre, elle fait des propositions auprès des chefs de service ou d'établissement pour améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

- La formation spécialisée des Comités Sociaux d'Administration (FS CSA)

Cette instance peut être académique (formation spécialisée du CSA académique et formation spécialisée du CSA spécial académique) ou départementale (une formation spécialisée par CSA spécial départemental).

Elle contribue à la préservation des mesures d'hygiène, à la protection de la santé, de la sécurité et des conditions de vie au travail selon les dispositions réglementaires.

Elle dispose d'une capacité de proposition en matière d'actions de prévention et procède à des visites régulières d'établissements et de services relevant de sa compétence.

- Le DUERP, Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Il intègre l'ensemble des risques professionnels auxquels les personnels ainsi que les élèves des filières techniques et professionnelles sont susceptibles d'être exposés.

L'état des lieux des risques s'inscrit dans une démarche d'évaluation participative qui prend en compte les différentes natures de risques :

- humains ;
- organisationnels ;
- techniques et matériels.

Il doit déboucher sur la mise en œuvre d'actions de prévention.

- Le RSST, Registre de Santé et Sécurité au Travail

Ce registre est mis à la disposition de tous les agents et usagers afin de pouvoir consigner toutes les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Ce registre est tenu par les assistants de prévention.

Qualité de vie au travail

L'Observatoire des rémunérations et du bien-être (Orbe)

L'observatoire des rémunérations et du bien-être des personnels est un lieu d'analyse, d'objectivation et de transparence des données.

Sa mission consiste à :

- **produire des analyses** détaillées, objectives et accessibles sur la rémunération des personnels et leurs conditions de travail ;
- **valoriser ces travaux** pour bâtir progressivement une culture et une expertise communes sur ces questions.

Il poursuit ainsi deux objectifs :

- **éclairer la décision politique**, en développant une connaissance fine des niveaux relatifs des rémunérations et de leur évolution, guider la politique de rémunération, mais également apporter des analyses objectives dans le débat public ;
- **bâtir progressivement une culture et une expertise commune sur les questions relatives à la rémunération et au bien-être au travail des personnels** du ministère, par la définition d'un programme de travail avec les organisations syndicales, par le partage de ses productions avec elles et par la diffusion d'outils à destination des personnels et de documents de communication pour le grand public.



Calendrier des temps forts 2023-2024

- **Journée nationale du sport scolaire** *23 septembre 2023*
- **Semaines de l'engagement** *du 18/9 au 7/10 2023*
- **Semaine européenne du développement durable** *du 18/9 au 8/10 2023*
- **Fête de la science** *du 6/10 au 16/10 2023*
- **Semaine de la démocratie scolaire** *du 9/10 au 14/10 2022*
- **Dictée d'ELA** *16/10 2023*
- **Semaine École-Entreprise** *novembre 2023*
- **Semaine de l'Industrie** *novembre 2023*
- **Journée nationale et internationale de lutte contre le harcèlement à l'École** *novembre 2023*
- **Semaine de la maternelle** *du 27/11 au 2/12 2023*
- **Journée internationale du handicap** *décembre 2023*
- **Journée de la laïcité** *décembre 2023*
- **Journée nationale des Cordées de la réussite** *janvier 2024*
- **Semaine de la persévérance scolaire** *du 12/2 au 16/2 2024*
- **Semaine de l'Économie Sociale et Solidaire à l'École** *du 25/3 au 30/3 2024*
- **Semaines de sensibilisation des jeunes - Femme et entrepreneuriat** *du 11/3 au 29/3 2024*
- **Semaine de la Presse et des Médias à l'École** *mars 2024*
-

Glossaire

- AEFE** : Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger
- AEMS** : Agent d'Équipe Mobile de Sécurité
- AESH** : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
- AP** : Assistant de Prévention des risques professionnels
- ASH** : Adaptation Scolaire et scolarisation des élèves Handicapés
- ATSS** : Personnel Administratif, Technique, de Service et de Santé
- CAFA** : Centre Académique de Formation Administrative
- CAP** : Commission Administrative Paritaire
- CARDIE** : Conseiller Académique Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation
- CFA** : Centre de Formation d'Apprentis
- CEP** : Conseiller en Évolution Professionnelle
- CLA** : Contral Local d'Accompagnement
- CLEE** : Comité Local École-Entreprise
- CLEMI** : Centre pour l'Éducation aux Médias et à l'Information
- CPA** : Conseiller de Prévention Académique
- CPD** : Conseiller de Prévention Départemental
- CRHP** : Conseiller RH de Proximité
- CRN** : Centre de Réadaptation de Nantes
- CTSS** : Conseiller Technique de Service Social
- DAAC** : Délégation Académique à l'Action Culturelle
- DAEP** : Délégation académique à l'Action Éducative et à la Pédagogie
- DAFPE** : Délégation Académique à la Formation des Personnels d'Encadrement
- DRAFPIC** : Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue
- DRANE** : Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif
- DAPP** : Division Académique des Pensions et des Prestations
- DAPSI** : Délégation Académique à la Perseverance Scolaire et à l'Insertion
- DAREIC** : Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération
- DE** : Direction de l'encadrement
- DEP** : Division de l'Enseignement Privé
- DIPATE** : Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement
- DIPE** : Division des Personnels Enseignants
- DNB** : Diplôme National du Brevet
- DRAJES** : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- DRARI** : Délégation Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation

- DRH** : Direction des Ressources Humaines
- DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- EAFC** : École Académique de la Formation Continue
- ENT** : Environnement Numérique de Travail
- EREA** : Établissement Régional d'Enseignement Adapté
- ETNA** : Espace de Travail Numérique Académique
- FSCSA** : Formation Spécialisée des Comités Sociaux d'Administration
- GRETA** : Groupement Régional d'Établissements
- GRH** : Gestion des Ressources Humaines
- IA - DASEN** : Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
- IA-IPR** : Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional
- IEN** : Inspecteur de l'Éducation Nationale
- IEN-EG** : Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Enseignement Général
- IEN-ET** : Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Enseignement Technique
- IEN-IO** : Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Information et de l'Orientation
- ISST** : Inspecteur Santé et Sécurité au Travail
- LNC** : Lycée de la Nouvelle Chance
- MAE** : Mission Académique de l'Encadrement
- PAF** : Plan Académique de Formation
- PsyEN** : Psychologue de l'Éducation nationale
- **Eda** : Éducation développement et apprentissage (1^{er} degré)
 - **Edo** : Éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (2nd degré)
- REP** : Réseau d'Éducation Prioritaire
- RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données
- RSST** : Registre Santé et Sécurité au Travail
- SDJES** : Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- SIDEEP** : Service Inter-Départemental de gestion des Enseignants des Écoles Publiques
- ULIS** : Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire
- UNSS** : Union Nationale du Sport Scolaire
- USEP** : Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.

**Pour les personnels de l'académie
victimes d'un usage malveillant du numérique**



“Numérique responsable”

**Pour signaler des problèmes de
sécurité, des usages malveillants...**

assistance.ac-nantes.fr



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ce guide d'accueil

2023-2024

est également téléchargeable à l'adresse suivante :
alexandrie.ac-nantes.fr



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Nantes
BP 72 616 - 44 326 Nantes CEDEX 3
T 02 40 37 37 37 - F 02 40 37 37 00

www.ac-nantes.fr

Insultes, agressions,
accidents... contre
les risques du métier,
vous avez prévu quoi ?

OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

L'ASL : DÉLÉGATION
DE LA LOIRE ATLANTIQUE

02 40 73 30 84
asl044@autonomesolidarite.fr

L'ASL : DÉLÉGATION
DU MAINE ET LOIRE

02 41 88 59 24
asl049@autonomesolidarite.fr

L'ASL : DÉLÉGATION
DE LA MAYENNE

02 43 53 82 61
asl053@autonomesolidarite.fr

L'ASL : DÉLÉGATION
DE LA SARTHE

02 43 77 13 70
asl072@autonomesolidarite.fr

L'ASL : DÉLÉGATION
DE LA VENDÉE

02 51 36 20 73
asl085@autonomesolidarite.fr

Pour adhérer à L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION



→ **Par téléphone au 09 74 75 70 70**

Appel non surtaxé, coût selon opérateur. Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h 15 et le samedi de 8 h à 17 h 15 (horaires Métropole).



→ **100 % en ligne sur le site MAIF**

<https://www.maif.fr/enseignants/assurance-professionnelle>
Pour la France métropolitaine, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Saint-Barthélemy, Saint-Martin (partie française) et Monaco.



→ **Contactez votre délégation**

<https://infos.autonome-solidarite.fr/contacter-l-asl>





mgen^{*}

GRUPE **vyv**

On s'engage mutuellement

Sofia a choisi l'Éducation nationale et la mutuelle qui va avec. Et vous ?

**3 mois
offerts***

MGEN protège votre santé et votre avenir

Des couvertures complètes qui s'adaptent parfaitement à votre vie et à votre profession.

- **Complémentaire santé** : vos frais de santé remboursés avec la garantie d'un reste à charge réduit chez le médecin, à l'hôpital, en dentaire, optique, médecines douces...
- **Téléconsultation sans RDV** : complémentaire au parcours de soins et incluse dans vos garanties santé, accessible 24h/24 et 7j/7.
- **Prévoyance intégrée** : des allocations pour sécuriser vos revenus en cas d'arrêt de travail.
- **Actions sociales et solidaires**** : des aides financières pour faire face aux coups durs ou à un retard de salaire.

MGEN soutient votre parcours dans l'enseignement

Des services et des outils pédagogiques innovants pour vous aider tout au long de votre carrière.

Pour en savoir plus



Contactez-nous au :
dites « RDV Rentrée »

3676

Service gratuit
+ prix appel

MGEN. Première mutuelle des agents du service public

*3 mois d'exonération de cotisations lors d'une première adhésion pour le Membre Participant actif nouvel entrant et le Bénéficiaire conjoint et/ou enfant à condition d'adhérer en même temps que le Membre Participant.
**Ces allocations sont prises sur une dotation déterminée annuellement par l'Assemblée générale en fonction des ressources de la mutuelle. Elles sont accordées sur une étude de votre dossier et sous conditions de ressources.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Via, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du Livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3 square Max Hymans -75748 PARIS CEDEX 15. Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle. DIRCOM MGEN - 2305-PR-Education nationale - Photo : © Getty Image